



## **Entraide et solidarité AF 447**

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)

Maison des Associations, 22 rue Deparcieux - BL 91 -75014 Paris

Tel : +33 6 78 64 79 69

Courriel : [Entraide@asso-af447.fr](mailto:Entraide@asso-af447.fr)

Site Web : [www.asso-af447.fr](http://www.asso-af447.fr)

Présidente : Danièle Lamy

### **Compte-rendu du Conseil d'Administration du 17 mai 2014**

Présidence : Danièle Lamy

Secrétaire : Sylvie Delerablée

Présents : Maître Liehnard (avocat du collectif représentant tous les avocats)

Danièle Lamy, Philippe Linguet, Ophélie Toulliou, Laurent Lamy, Sylvie Delerablée, Stéphane

Declerck, Jean-Louis Bonin, Claire Durouseau (membres du CA)

Excusés : Farida Salemkour, Claude Declerck (membres du CA)

Alain Jakubowicz, Jean-Pierre Bellecave, Sébastien Busy (avocats du collectif)

#### **Ordre du jour :**

##### **1 - Tour de table :**

L'ensemble des membres du CA est en désaccord avec les conclusions du rapport de contre-expertise demandé par Airbus. Ils s'insurgent contre la minimisation du rôle du givrage des sondes dans l'accident et sur la façon dont les pilotes sont fortement mis en cause.

Ils regrettent qu'encore une fois, les journalistes aient eu connaissance de la conclusion de ce rapport avant les parties civiles.

##### **2 - Points adhérents et trésorerie :**

\* Danièle : 331 adhérents

\* Philippe et Stéphane : un bilan est fait sur les recettes (3 002,90 €) et les dépenses (2 422.97 €)

##### **3 - Compte rendu d'activités février, mars, avril, mai :**

● 07/02/14 : Audition d'Airbus par Mme Zimmermann,

- Airbus annonce qu'il n'y a pas de lien entre le givrage des sondes et le crash.

- L'alarme de décrochage Alarm stall de l'A330 est conforme à la réglementation : elle s'applique dans des conditions normales.

- Airbus signale que l'avion est certifié en conditions normales. Il écrit également que ces certifications ne s'appliquent pas dans une situation hasardeuse, curieux !

- Le problème du givrage des sondes était un sujet parmi d'autres pour Airbus. Ils assurent que dans les mêmes conditions, les sondes Goodrich auraient aussi gelées.

Remarque : Les sondes Pitot Thales AA sont supprimées en urgence par l'EASA en août 2009.

● 11/02/2014 : Audition de l'Association par Mme Zimmermann, Juge d'Instruction  
Voir le compte-rendu du CA précédent.

● 08/03/14 Disparition du Vol MH370 Boeing 777

▪ Constatations : Le contexte géo politique de cet accident est difficile.

Le BEA a émis des recommandations il y a 4 ans, qui n'ont pas été suivies.

→ Envoi d'une lettre de l'association au Président de la République pour que ces recommandations soient appliquées et deviennent obligatoires.

→ L'association a eu confirmation qu'Air France a effectué les modifications proposées. Le courrier d'Air France reçu est en attente pour être mis sur la page publique du site.

→ Via le Comité de Veille à la Sécurité Aérienne, l'association veut contacter la DGAC par courrier afin d'avoir la liste des compagnies françaises qui appliquent ces recommandations. Nous attendons une réponse. Ensuite, le même courrier sera envoyé à chaque compagnie identifiée afin de diffuser les réponses en ligne.

▪ Conséquence : beaucoup de demandes d'interviews de l'association par les médias

Suite aux demandes des journalistes, il s'avère que l'association doit organiser les prises de paroles auprès des médias.

→ Qui n'accepte pas de parler aux médias ? Personne.

→ Qui ne souhaite s'exprimer que dans la presse écrite ? Qu'à la radio ?

Finalement : Danièle va envoyer un SMS ou un mail quand elle sera contactée à chacun des membres. Elle attendra leur réponse dans les meilleurs délais avant de donner éventuellement les coordonnées au journaliste demandeur.

● 28/03/2014 : Réunion avec Mrs. Lebel et Abbas d'Air France pour la préparation de la cérémonie du 1<sup>er</sup> juin.

(Cf. Point 4)

● Lettre ouverte du 07/04/2014 au Président de la République (communiqué de presse)

(Cf ci-dessus) Elle est mise en ligne sur le site de l'association.

#### **4 – Cérémonie du 1<sup>er</sup> juin 2014 :**

- Un texte proposé par Philippe Linguet (Entraide et Solidarité AF 447) sera lu par lui-même à cette occasion.

2 autres textes ont été proposés à l'association (Marilène Chabanne, Corine Soulas). Ces textes ne peuvent pas être acceptés cette année.

Rappel de la règle édictée par Air France : 1 texte par culte et 1 par représentation des familles (anglaise, allemande et française). Cette règle est soutenue par l'association afin de ne pas modifier l'équilibre des cérémonies.

- A 15 h, une gerbe sera déposée par Mme Hamayon, directrice du cabinet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et M. Borel, directeur adjoint du cabinet en charge du transport aérien.

La cérémonie organisée par Air France commencera juste après.

- Suites données aux suggestions des adhérents

→ Air France a changé de traiteur.

→ Une navette supplémentaire est prévue pour aller du restaurant au cimetière ou faire le retour du cimetière jusqu'au restaurant.

→ Des chaises supplémentaires seront installées. Air France s'engage à ce que les gens n'ayant pas vraiment besoin de s'asseoir, laissent les chaises disponibles pour ceux qui en ont réellement besoin (à droite de la stèle).

→ Quant à la possibilité de fleurir les côtés de la stèle, il n'y a pas de réponse du cimetière pour l'instant. Normalement, le fleurissement par les visiteurs n'est pas autorisé.

- Une cérémonie au Brésil

Jusqu'à maintenant, seule une cérémonie était organisée le 1er juin devant la stèle à Rio. L'association brésilienne a demandé pour le 5<sup>ème</sup> anniversaire qu'une cérémonie équivalente à celle de Paris soit organisée. Air France a prévu en plus de la cérémonie devant la stèle une messe et un repas.

- Requiem

Coût : 83 300 €. Air France y a contribué largement

Rappel : Ce requiem ne fait pas partie de la cérémonie officielle.

L'association regrette qu'Air France y ait participé financièrement au lieu de prévoir pour ce 5<sup>ème</sup> anniversaire une cérémonie « enrichie » qui aurait concerné toutes les sensibilités (équivalente à celle du

1er juin 2010 regroupant les familles et le personnel Air France).

### **5 - Points sur le judiciaire :**

- C.R. par Laurent de l'audition d'Airbus le 07/02/2014 par Mme Zimmermann.

(Cf. point 3) Visiblement, cette audition a fortement inspiré le second collègue d'experts qui s'y réfère souvent pour la rédaction de leur rapport.

- Conclusions du rapport de contre-expertise demandé par Airbus

→ Air France n'a pas été auditionné et n'a pas participé aux travaux des experts. Elle estime qu'il n'y a pas eu d'investigation contradictoire. C'est un argument que la compagnie et ses avocats souhaitent utiliser pour demander l'annulation de ce deuxième rapport. La Chambre d'Instruction refusera probablement cette demande de nullité, mais les avocats d'Air France utiliseront ces arguments lors du procès.

→ Proposition des avocats de l'association: demander des compléments d'expertise avec ce 2<sup>ème</sup> collègue d'experts pour tenter d'avoir cette fois des réponses (En l'état, le second rapport n'apporte pas de réponse satisfaisante aux questions posées). Ces compléments d'expertise accompagnés d'arguments solides seront adressés à la juge d'Instruction et au parquet.

→ Maître Lienhart précise que :

- Lorsqu'il n'y a pas de réponse des experts, le juge doit, à un moment donné, répondre aux questions posées.
- Le premier rapport reste d'actualité. Il sera, lui aussi, discuté lors de l'éventuel procès. Il y a donc matière à 2 interprétations.
- Quand on parle aux experts, on parle aussi aux juges.
- Mme Zimmermann a quand même osé mettre en examen Air France **ET** Airbus !
- Si une ordonnance de non lieu est rendue, il n'y aura pas de procès !
- L'organisation matérielle d'un tel procès nécessite de nombreuses contraintes qui prendront du temps. (Exemples : appels d'offre pour les traducteurs, temps de préparation, ...). Maître Lienhart prévoit plutôt un procès en 2016 qui pourrait durer deux mois.
- D'ultimes observations, demande d'actes supplémentaires, de contre-expertise pourront être faites avant que la juge ne prenne sa décision : ordonnance de non lieu (= pas de procès) ou ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel des mis en examen (= procès)
- L'envoi du rapport de contre expertise aux parties civiles ne signifie pas que Mme Zimmermann soit d'accord avec les conclusions des experts judiciaires.
- En raison de l'envoi d'un CD incomplet à beaucoup de parties civiles (présence d'une vidéo, mais absence du rapport), les avocats vont demander à la Juge d'Instruction, de reporter le délai pour présenter des observations ou formuler des demandes. L'envoi d'un nouveau CD prendra sûrement la

forme d'une nouvelle notification. Danièle va collecter les noms des personnes concernées afin que les avocats puissent intervenir.

- Le matin du 27 juin a lieu une réunion entre les avocats de différentes parties civiles, pour tenter d'organiser une réaction collective. Seront discutés l'opportunité d'un recours, les intérêts de faire des demandes de compléments, ...

- demandes d'actes ou pas, il faut orchestrer une réaction extrajudiciaire.

Les avocats soutiennent notre proposition de tee-shirt + slogan. L'idée est de sensibiliser la presse en leur présentant, par exemple, le tableau de recensements des incidents aériens par compagnie, dont la juge a été destinataire.

Remarque : C'était aux experts de le compléter.

Nous devons Insister sur le fait d'obtenir des réponses pour avoir la vérité. Prévoir des arguments chocs-pour la presse et trouver des gens qui peuvent venir témoigner.

- Lors du procès, les notes d'audience rédigées deviennent des pièces qui alimentent le dossier judiciaire.

**Membres du CA et avocats veulent un renvoi au tribunal correctionnel pour avoir un débat public (procès) avec Air France ET Airbus. Il va donc falloir cibler nos actions d'ici le 2 juillet.**

- Invitation des parties civiles le 2 juillet 2014 par la Juge d'Instruction Mme Zimmermann au Palais de Justice de Paris

→ Il est décidé de donner de la lisibilité au mécontentement des parties civiles, de ce que l'on attend des experts par une manifestation et de trouver une stratégie de communication pour ce jour particulier : ce sera peut-être le dernier moment où faire entendre notre voix de familles de victimes.

### **6 - Symbole de protestation :**

Les membres du CA se sont mis d'accord pour trouver un moyen de montrer leur désaccord avec les conclusions du second rapport d'expertise. Ils veulent montrer à la fois leur indignation et leur résistance face de telles conclusions. Ils souhaitent l'utiliser le 2 juillet lors de la réunion des parties civiles au Palais de Justice de Paris.

Pour mémoire : afin de sensibiliser l'opinion publique à leur cause, l'association de l'accident du 16 août 2005 de la West Carabbean a organisé une manifestation qui a marqué les esprits. L'article ci-dessous est du **24/08/2013**

#### **West Caribbean 708 : 8 ans après le drame**

*« Très belle manifestation de l'AVCA ce 16/08/2013. Outre les dépôts de gerbe à Fort-de-France et à Saint-Joseph où les municipalités nous ont renouvelé leur soutien, le temps fort était cette année au*

*Lamentin, ville où se trouvent la DGAC et l'aéroport d'où sont parties les 152 victimes. Il y eut une marche d'un quart d'heure de la zone où se trouve la DGAC jusqu'au rond-point de l'aéroport où les 152 valises portant les noms des 152 victimes ont été disposées sur la pelouse afin de montrer que les familles n'oublient pas et que l'AVCA se bat pour que toutes les valises (symbolisant des vies humaines) qui quittent la Martinique reviennent au pays natal.*

Malheureusement les autorités aéroportuaires ont vite fait de tout enlever une fois la manifestation terminée afin que les valises ne soient pas vues.

Mais manifestation largement médiatisée ~~on en a beaucoup parlé~~ et images gravées sur la pellicule.

Que les familles ne retiennent que le bon déroulement de la manifestation très conviviale et parfaitement encadrée par les polices (Nationale, PAF...) et la gendarmerie nationale! »

<http://www.martinique-avca.org/>

→ Décision prise : Fabrication de 228 tee-shirts « AF 447 », recherche d'un slogan fort et d'un dessin apposés sur les tee-shirts et sur une banderole.

La veille : message à l'AFP.

Recherche d'un nouveau restaurant (celui trouvé par Danièle est trop près : la marche ne serait pas assez longue) dans le quartier,

Demander l'autorisation de manifester à la police afin d'assurer la sécurité des piétons sur le parcours.

## **7 - Questions diverses :**

- Le Comité de veille de sécurité aérienne: Les statuts ont été déposés. L'adresse postale et de gestion sera la même que celle de l'association Entraide et Solidarité AF447.

Chèque d'adhésion au comité : 100 € par association Pour l'instant, au moins 4 associations ont adhéré.

- L'Assemblée Générale est toujours prévue le Samedi 20 septembre 2014 Maison des Associations 22 rue Deparcieux 75014 Paris Salle A. L'actualité de l'association étant très chargée, nous l'organiserons lors du prochain conseil d'administration.

- La secrétaire de la Fenvac peut à notre demande traduire des textes et courriers en anglais.

**Date du prochain C.A. : samedi 28 juin 2014 à 14h, Maison des Associations 22 rue Deparcieux Paris 14<sup>ème</sup>**

Cette date a été choisie car la veille, Danièle et Laurent rencontreront les avocats de l'association qui sera suivie par la réunion d'information organisée par Mme Zimmermann, Juge d'Instruction.

Pour le CA :

Sylvie Delerablée - secrétaire